



LUMIERE TURQUOISE

numéro 78 / Septembre 2018

Sommaire

LE ZOOM ECONOMIQUE	2
La situation économique et financière de la Turquie.....	2
Les FinTech en Turquie.....	4
Le marché du travail en Turquie.....	6
ENJEUX REGIONAUX	8
Signature de la Convention sur la mer Caspienne : un accord historique ?.....	8
STRATEGIES SECTORIELLES.....	9
La coopération spatiale franco-azerbaïdjanaise	9
Le secteur textile turc renforce sa compétitivité à l'échelle mondiale	11
Le secteur énergétique en Géorgie, un exemple à suivre ?	13
Les conséquences de la dépréciation de la livre turque sur le secteur agricole.....	15
Bilan des appels d'offres publics dans les secteurs des infrastructures des transports et de l'énergie en Turquie en 2017	17
LA TURQUIE DANS LE MONDE	19
Le commerce extérieur de la Turquie au premier semestre 2018.....	19
LA FRANCE EN TURQUIE.....	20
Bilan des échanges commerciaux franco-turcs au premier semestre 2018.....	20
A L'AGENDA	21
ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI	22
CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE	23
CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN	24

EDITORIAL

Depuis le mois d'août, le paradigme de la situation économique turque a changé (p.2). D'abord, parce que la dépréciation du taux de change n'est plus perçue comme un élément transitoire mais s'inscrit au contraire dans la durée. Ensuite, parce que la croissance du crédit a brutalement ralenti du fait notamment de la diminution de l'offre par les banques, lesquelles préfèrent diminuer leur exposition en prévision d'une hausse de leurs coûts de refinancement et de leurs risques. Les prêts sont assortis de conditions très sélectives (taux d'intérêt autour de 30-40%). Enfin, parce que le ralentissement économique est déjà très sensible : une contraction du PIB des deux derniers trimestres 2018 constitue désormais le scénario central des économistes.

Cela étant, la capacité de résilience de l'économie turque est avérée et la situation paraît gérable si des mesures ambitieuses sont mises en œuvre à très brève échéance. D'abord, parce que le financement de l'endettement extérieur tant de l'Etat que du secteur privé n'est pas un sujet à court terme. Ensuite, parce que le secteur financier reste solide et les sources de financement en devises restent stables. Enfin, parce que les autorités publiques ont montré leur capacité à prendre des mesures ambitieuses et crédibles. La Banque centrale a ainsi augmenté son taux directeur de 625 pdb en le portant à 24%, un niveau à la fois supérieur aux anticipations des marchés et crédible pour lutter contre la dérive des prix. La devise turque s'est appréciée de 2,3% dans le sillage de cette décision. La publication du Plan de moyen terme d'ici la fin septembre sera suivie par les acteurs économiques, qui attendent des mesures tout aussi ambitieuses dans le domaine budgétaire et en termes de réformes structurelles.

La dépréciation marquée de la livre turque commence à avoir des conséquences sur l'économie réelle de la Turquie via notamment une hausse de l'inflation (18% en août en g.a.) et un resserrement du crédit. Au-delà de facteurs généraux susceptibles d'affecter les entreprises locales, ces dernières ne sont touchées ni de la même manière, ni avec la même intensité (p.3).

Dans ce contexte, une approche à la fois prudente et différenciée peut être préconisée aux entreprises françaises dans leurs relations avec leurs partenaires turcs. Même si une approche au cas par cas semble pertinente, une vigilance accrue paraît nécessaire concernant la question des délais de paiement qui ont tendance à se rallonger et des demandes de remises commerciales soit qu'elles proviennent d'entités fragilisées par le ralentissement économique, soit qu'elles reflètent un effet d'aubaine de la part d'entreprises prétextant de la morosité économique pour faire pression sur les prix ou ne pas payer leurs fournisseurs.

Les échanges commerciaux bilatéraux ont connu une bonne dynamique (+5%) au cours du premier semestre de cette année (p.20). L'évolution du contexte économique pourrait peser sur les flux dans un certain nombre de secteurs d'activité au cours des prochains mois (p.15). Pour autant, le pays demeure très attractif pour les entreprises françaises sur le moyen terme et l'amélioration de l'environnement des affaires une priorité des autorités françaises, rappelée lors des derniers entretiens avec les Ministres du nouveau gouvernement turc (entretien à Paris entre le Ministres français de l'économie et des finances, M. Bruno Le Maire, et son homologue turc le 27 août 2018, entretien, en marge du G20 Commerce et Investissement, entre le Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, M. Jean-Baptiste Lemoyne, et la Ministre du Commerce, Madame Peckcan, le 14 septembre 2018).

Daniel GALLISSAIRES,
Chef du Service économique régional d'Ankara



LE ZOOM ECONOMIQUE

La situation économique et financière de la Turquie

Une crise de change depuis la mi-août

L'actualité turque est dominée par la crise de change qui affecte le pays depuis le début du mois d'août. Un ensemble de facteurs politiques et économiques ont en effet fait chuter la livre turque (niveau d'inflation, doutes sur la politique monétaire ou encore relations avec les Etats-Unis). La livre s'inscrivait dans une trajectoire baissière depuis le début de l'année reflet des vulnérabilités externes du pays. La pression sur la livre turque s'était déjà accentuée début avril avec des questionnements sur l'indépendance de la Banque centrale et la menace du ministre Simsek de démissionner. Suite à la réélection du Président Erdoğan, les préoccupations se sont amplifiées sur la poursuite d'une politique économique peu orthodoxe et la livre a continué de baisser. Quatre jours après, S&P baissait la note souveraine turque à BB-, et le 13 juillet c'était au tour de Fitch. La livre turque approchait alors de 6 TRY/USD. Mais la principale baisse est intervenue le 10 août après l'annonce des sanctions US envers la Turquie liée à la détention du pasteur Brunson. Les tarifs sur l'acier et l'aluminium étaient doublés et la livre plongeait à 7,25/USD. Le 17 août S&P et Moody's dégradaient la note souveraine turque un peu plus en « *junk territory* » et le 28 août Moody's dégradait celle de vingt institutions financières turques relevant que l'environnement s'était détérioré plus vite que leurs prévisions.

Les autorités turques et de régulation bancaires ont pris des mesures techniques en réaction aux événements (annonce du taux d'inflation et des sanctions, dégradation de la note souveraine...) pour tenter de limiter la dépréciation de la livre turque et apporter des liquidités :

- La Banque centrale a injecté des liquidités dans le système financier afin de soutenir le secteur bancaire ;
- Des mesures pour faciliter l'accès des banques aux liquidités ont été prises : doublement des limites des emprunts (par les banques) sur le marché monétaire interbancaire de la Banque centrale ;

- Des mesures pour faciliter les opérations de crédit des banques et le rééchelonnement de dettes des entreprises ;
- Des mesures pour favoriser les dépôts en livre turque afin de soutenir la demande en TRY (baisse des taux d'imposition des dépôts bancaires en livre turque. En revanche, les taux d'imposition sur les dépôts en devises étrangères sont relevés ;
- Un nouveau programme visant à faciliter l'octroi de crédits aux PME a été annoncé par la TOBB. L'accord, signé entre la TOBB et 8 banques turques prévoit des conditions favorables avec des taux d'environ 22% (1,85% sur un mois). Le plafond de crédit a été fixé à 200 000 TRY

Pour autant, ces mesures n'apportent pas de solutions durables à moyen et long terme aux déséquilibres macro-économiques turcs. Il est attendu que l'atténuation de la volatilité de la livre soit mise à profit pour introduire des réformes durables et nécessaires (politique fiscale restrictive notamment). L'attentisme des autorités a d'ailleurs alimenté une reprise de la dépréciation de la livre, dans un cercle vicieux incluant le recul des indices de confiance économique, une révision à la baisse du classement turc par les agences de notation et une hausse des prévisions d'inflation (désormais à 13,4% pour 2018, selon la Banque centrale).

Le risque de crise de liquidité existe, alors que 40% de la dette externe arrive à échéance d'ici un an (180 Mds USD) et que les réserves en devise ne couvrent que les 2/3 de la dette externe de court terme. La dette externe est en majeure partie le fait du secteur privé (80%) : 45% SF et 36% SNF.

Les banques estiment avoir assez de réserves de change/liquidités pour tenir au moins jusqu'au début d'année prochaine. Les dépôts sont stables (pas de fuite de dépôt en dollars notamment) et la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit reste gérable, notamment car une part significative d'emprunteurs en devises sont couverts contre la dépréciation de la monnaie locale. Les principales échéances de remboursement interviendront en septembre (6 Mds

USD) et octobre (8,5 Mds USD) prochain. Les prochaines syndications des banques privées seront un test sur leur capacité à se refinancer.

On constate un net ralentissement de la distribution de crédits. Les banques cherchent déjà à se constituer un « *buffer* » de sécurité, anticipant une hausse du coût de refinancement (une partie des dépôts en devises a été convertie en TL, dont la rémunération est supérieure à celle en devise, dégradation de la qualité de leurs portefeuilles en raison des difficultés financières de leurs clients, dégradation de leur situation de solvabilité en raison de la dépréciation de la TL et de l'importance des actifs libellés en devises). Certaines banques reportent une hausse des crédits non performants (officiellement de 3% mais plus proche de 8-10% en intégrant les crédits sous surveillance). Ainsi, les conditions d'emprunt sont devenues très exigeantes : taux d'intérêt de 40 à 50% et demandes de garanties collatérales additionnelles (suite à la baisse de leur valeur car il est libellé en TL).

Il est dorénavant attendu une contraction de la croissance économique. Le scénario de « *hard landing* » apparaît de plus en plus probable. La croissance au 3^{ème} trimestre devrait être nulle, voire négative au 4^{ème} trimestre (en particulier liée à l'effet de base : au 3^{ème} trimestre 2017, la croissance avait été de plus de 11%). Le 13 septembre, les autorités publiques ont cependant démontré leur capacité à prendre des mesures ambitieuses et crédibles : la Banque centrale a ainsi augmenté son taux directeur de 625 ppb en le portant à 24%, un niveau à la fois supérieur aux anticipations des marchés et crédible pour lutter contre la dérive des prix.

L'impact de la dépréciation de la livre turque sur l'économie réelle

La dépréciation marquée de la livre commence à avoir des conséquences importantes sur l'économie réelle de la Turquie via une hausse de l'inflation (18% en août en g.a.) et un resserrement du crédit. Le sentiment de confiance des consommateurs et investisseurs est en chute.

L'environnement des affaires se détériore rapidement : le ralentissement des flux de crédits à court terme au secteur privé (avec des taux variant entre 40% et 50%) et la baisse de la demande intérieure tant publique que privée se traduit par un allongement important des

délais de paiement et une chute de l'investissement. La hausse des prix des intrants et les demandes de revalorisation des salaires (voire de demandes de passer sur des salaires en euro ou en dollar) pèsent fortement sur les coûts de production.

Les entreprises de taille moyenne tournées principalement vers le marché domestique sont les plus vulnérables : la dépréciation du taux de change a un effet négatif limité sur les grands groupes industriels qui disposent de couvertures de risque contre les effets de la dépréciation de la monnaie locale mais aussi de recettes en devises étrangères. En revanche, les entreprises tournées essentiellement vers le marché domestique, endettées en devises et/ou fortement importatrices sont fragilisées. Nombre d'entre elles envisagent de dégager des liquidités par cession d'actifs, ce qui pourrait rapidement peser sur le taux de chômage. Les secteurs de la distribution, des services et de la construction sont particulièrement concernés. En revanche, la demande extérieure, alimentée par la baisse la livre turque renforce la compétitivité des entreprises exportatrices.

La situation est donc variable selon le secteur considéré :

- Le secteur de la distribution a enregistré un mois d'août positif principalement lié à une forte croissance du nombre de touristes et à une anticipation des achats avant les ajustements de prix de début septembre. En revanche, la demande domestique s'effrite très vite depuis le début du mois en lien avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages et la restriction des crédits à la consommation. Seul le marché du haut de gamme, peu sensible à la conjoncture, semble épargné ;
- Dans le secteur de la construction (20% du PIB, 2 millions d'employés), le ralentissement du crédit s'est traduit par un arrêt brutal du secteur de l'immobilier résidentiel qui avait jusqu'alors bénéficié de crédits bon marché en devises fortes (90% des prêts). Le secteur des travaux publics est fortement affecté, les donneurs d'ordre publics étant engagés dans un exercice de réévaluation socio-économique des projets avec pour objectif un recentrage sur certaines priorités (le gouvernement a annoncé une réduction des budgets d'investissement

des Ministères de 20% à 30%, ce qui se traduira inévitablement par le report de certains grands projets). Les retards de paiement de la part de l'Etat et des établissements publics se multiplient. L'indice de confiance du secteur a baissé de -11% en août ;

- La situation est également compliquée pour les entreprises actives dans les secteurs réglementés. La rentabilité du secteur de l'énergie se dégrade (notamment du fait de la revalorisation du prix de gaz de 50%) et de nombreuses défaillances réglementaires entravent toujours les activités en cours. Nombre d'entreprises étrangères cherchent à sortir du marché (EWE, CEZ...). Dans le secteur pharmaceutique, les laboratoires présents en Turquie et qui importent (c'est le cas de 40% des produits vendus par Sanofi en Turquie) subissent depuis de nombreuses années des prix administrés basés sur un taux de change artificiel (décalé par rapport à la réalité) et qui n'est revalorisé qu'une fois par an (février). Les risques de rupture d'approvisionnement, voire de retrait du marché de certains médicaments sont réels. Certains laboratoires auraient d'ores et déjà menacé de ne pas assurer la fourniture de produits indispensables (exemple : le danois Novo sur l'insuline) ;
- Dans le secteur manufacturier, l'indice PMI a enregistré sa 5^{ème} baisse consécutive mensuelle. Le secteur est touché par la hausse des coûts des intrants (l'inflation à la production s'est établie à 6,6% en août en glissement mensuel et à 32,1% en g.a.) et par une diminution parfois très forte de la demande à l'instar de l'automobile (-56% en août). La situation s'explique à la fois par un phénomène de surstockage en 2017 mais également par les difficultés d'accès au crédit pour les ménages et les entreprises. Il est anticipé un volume de ventes de l'ordre de 650 000 véhicules en 2018 contre 1,05 million prévu en début d'année. En revanche, la demande externe est forte dans certains secteurs grâce à

une compétitivité renforcée (automobile, électroménager...) ce qui permet aux industriels de ces secteurs de compenser le ralentissement du marché local.

Des initiatives ont été adoptées pour soutenir l'activité de certains secteurs, l'enjeu étant désormais de limiter la transmission à l'économie réelle : dans le secteur de la construction (20% du PIB), une campagne destinée à stimuler le secteur immobilier court du 29 août au 31 octobre : elle vise à vendre 25 000 logements, avec 10% de réduction de prix, 10% maximum de paiements anticipés requis, et des taux hypothécaires abaissés à 0,98% ; dans la distribution, le paiement des loyers de magasins dans les centres commerciaux se fait en livre turque ; un paquet de mesures de soutien aux PME exportatrices et celles évoluant dans les secteurs technologiques a également été adopté.

Les FinTech en Turquie

La taille du marché FinTech en Turquie, avec plus de 200 entreprises, est estimée à 15 Mds USD en 2017. Malgré une compétition mondiale intense et des défis locaux à relever tels que la réglementation et un manque de capitaux, le développement des FinTech en Turquie s'effectue avec des applications majoritairement dans les services de paiement.

Les investissements dans les FinTech en Turquie sont en hausse dans un écosystème plutôt favorable

Les FinTech¹ ont attiré des investissements dépassant 65 M USD jusqu'à présent. Ce chiffre représente près de la moitié (47%) de l'investissement à destination des start-ups en Turquie. Au total, les investissements FinTech en Turquie ont atteint 29 M USD en 2016 contre 4,6 M USD en 2012, en sachant que le développement des FinTech en Turquie est très récent. Dans le classement de référence des FinTech (Deloitte), le score de la Turquie (plus précisément de la ville d'Istanbul) s'élève à 168, étant donné que plus l'indice est bas, plus la ville est compétitive dans les FinTech. En comparaison avec les BRICS, ce score apparaît meilleur qu'au Brésil (243) et en Afrique du Sud (187), équivalent

¹ Diminutif des termes de « finance » et de « technologie » pour désigner généralement des petites entreprises qui fournissent des services financiers innovants en employant

de nouvelles technologies. Il est à noter une absence de consensus et de définition juridique à ce jour (ACPR, 2016).

à la Russie (167), mais bien inférieur à celui de la Chine (119, 125, 22). Le lancement de FinTech Istanbul en février 2016 a permis de mettre en place une plateforme dédiée pour constituer un écosystème FinTech local.

La Turquie dispose d'atouts particuliers en matière de développement des FinTech, en particulier en ce qui concerne l'usage de la banque en ligne. En effet, elle figure en tête des pays européens disposant du pourcentage le plus élevé d'utilisateurs d'Internet qui utilisent la banque digitale (65%). La Turquie est également l'un des marchés de paiement les plus innovants d'Europe et présente ainsi des opportunités pour les FinTech, en sachant que la plupart d'entre elles opèrent dans les services de paiement. A titre d'exemple, la Turquie a été le premier pays d'Europe à émettre des cartes sans contact en 2006. Le faible taux de bancarisation de la population turque (40% des Turcs n'ont pas de compte bancaire) pourrait être aussi une opportunité pour le développement des FinTech. Enfin, la Turquie dispose d'un « *technopark* » de finance créé en 2015 grâce à un partenariat entre Borsa Istanbul et l'Université de Bogaziçi. Celui-ci vise à créer un écosystème productif en réunissant des entreprises locales et internationales axées sur le développement de logiciels du secteur financier, et détient également un centre d'incubation.

La Turquie met en avant un plan stratégique pour prendre sa place dans la révolution technologique. La vision ambitieuse du gouvernement est de faire passer la part du secteur des TIC de 2,9% à 8% du PIB en 2023. L'objectif du centenaire de la République en 2023 est également de ne plus employer d'argent liquide. Cela étant, le poids de l'économie informelle qui suppose l'emploi d'argent liquide, est encore estimé à environ 30% du PIB, rendant inenvisageable la réalisation de cet objectif.

Le développement des FinTech se traduit par l'implication de divers acteurs : entreprises, banques et place financière

Les plus grandes entreprises de FinTech en Turquie opèrent dans les services de paiement, telles que Cardtek, Ininal, Iyzico et Paraşüt. Parallèlement, les plus grands investisseurs sont pour l'heure MV Holding, Revo Capital et 212.

Le développement des FinTech en Turquie peut s'effectuer dans un écosystème plutôt collaboratif avec les banques. Bien que les premières bénéficient de la capacité de financement, les secondes font preuve d'une capacité d'adaptation et d'une agilité particulière pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Concrètement, les banques ont des incubateurs de FinTech, comme TEB qui a une plateforme pour mettre en relation les investisseurs et les start-ups (« *Private Angel Investment Platform*»), mais aussi un Club d'investisseurs (« *Private Investor Society* »). A noter que les banques participatives considèrent également les FinTech comme une opportunité. Elles se sont lancées dans des services faisant appel à des FinTech, telles que Kuvveyt Turk qui a lancé sa première plateforme bancaire numérique « *Senin Bankan* » (*Your Bank*) ou Albaraka Turk qui a créé un centre d'incubation pour les FinTech, « *Albaraka Garaj* ».

La Bourse d'Istanbul est également un acteur impliqué dans les FinTech. Celle-ci a développé une plate-forme de marché privé (« *Private Market* ») qui réunit entreprises et investisseurs permettant de lever des fonds, en sachant que celui-ci n'est pas uniquement réservé aux FinTech.

Des défis pourraient constituer un frein à la progression des FinTech

Les agences de surveillance et de réglementation sont prudentes à l'égard des FinTech en Turquie. Actuellement, certains domaines FinTech, tels que le prêt pair-à-pair, peuvent être effectués uniquement par les organisations qui ont une activité de prêt en Turquie, ces dernières étant soumises à la loi bancaire n°5411 datant du 19 octobre 2005 et à l'obtention d'une licence accordée par le BRSA (agence de supervision bancaire). Il est néanmoins possible d'assister à une évolution de la réglementation et de la réflexion face au développement du secteur. La Turquie a par exemple préparé un amendement à la loi sur les marchés financiers concernant le financement participatif (loi n° 7061 du 5 décembre 2017).

La Turquie doit aussi s'assurer d'un certain alignement de sa réglementation sur celle de l'UE pour être compétitive. Pour s'aligner sur la directive sur les services de paiement DSP1 (Directive 2007/64/CE), la loi n° 6493 a été promulguée en 2013, mais la Turquie n'a pas encore de législation pour la directive DSP2

(Directive 2015/2366) et risque ainsi de priver son marché de FinTech de certaines opportunités. En effet, la DSP2, qui introduit le concept d'« *open banking* » présente des opportunités pour les FinTech qui pourront désormais fournir aux consommateurs des produits plus rapides, fiables et flexibles grâce aux interfaces (« *application programming interfaces* ») ouvertes par les banques. Malgré ce délai dans l'alignement de la réglementation par rapport à l'UE, il existe un certain nombre d'initiatives réglementaires en Turquie. Un groupe de travail composé de la Banque centrale de Turquie, du Conseil des marchés des capitaux et du BRSA étudie les crypto-monnaies. En outre, le BRSA collabore avec des sociétés de services de paiement.

La plupart des FinTech en Turquie opèrent dans des services de paiement et ne sont pas assez diversifiées. L'industrie FinTech en Turquie devrait offrir davantage de solutions à la clientèle et saisir des opportunités dans des domaines encore inexploités tels que les InsurTech, dans un contexte de compétition intense pour le développement des FinTech dans le monde et en Turquie.

L'une des principales priorités pour les start-ups de FinTech en Turquie est de parvenir à un financement suffisant. Les fonds de capital-risque jouent un rôle essentiel dans le financement de ces start-ups, mais la valeur des opérations est encore limitée en Turquie, avoisinant les 17 M USD en 2016.

Le marché du travail en Turquie

Le marché du travail turc est confronté à plusieurs dysfonctionnements structurels. Les principaux défis à relever pour la Turquie concernent les niveaux d'activité et de chômage, l'informalité, l'inclusion et les disparités régionales. Le dynamisme de la croissance ne permet pas à lui seul de remédier à ces problématiques. Des réformes structurelles sont nécessaires pour favoriser la création d'emplois de qualité et stimuler la productivité.

Malgré le dynamisme de la croissance économique, la Turquie enregistre des taux de chômage et d'inactivité élevés

Le taux de chômage s'est établi à 10,8% en 2017, contre une moyenne de 6,3% dans les pays membres de

l'OCDE. Le taux de chômage atteint notamment 13% hors secteur agricole. Le pays a enregistré une légère hausse du chômage entre 2005 et 2017, soit +1,4 point de pourcentage, avec un pic en 2009 à 13,1%. Au regard du taux de chômage selon le niveau d'instruction, celui des diplômés du supérieur s'établit à 9,4% en 2017, soit plus du double de celui de la moyenne des pays membres de l'OCDE. Cela peut notamment s'expliquer par une difficile allocation du travail qualifié résultant de la lenteur de la montée en gamme du tissu économique.

Parallèlement, bien qu'en progression, le taux d'activité et le taux d'emploi restent faibles, s'établissant respectivement à 58,3% et 51,5% en 2017. A titre de comparaison, les pays membres de l'OCDE enregistraient un taux moyen d'activité de 72,1% et d'emploi de 67,7 % en 2017. 2014 constitue une année charnière, le taux d'activité devenant supérieur à 50% de population en âge de travailler. A noter que la création d'emplois (+8,6 M d'emplois entre 2005 et 2017) n'a pas permis d'absorber la totalité de la population active supplémentaire (+9,9 M de personnes sur la même période).

Les taux médiocres d'activité et d'emploi en Turquie peuvent s'expliquer par une faible participation des femmes au marché du travail, soit un taux d'emploi des femmes de 32,2% contre une moyenne de 60,1% dans les pays membres de l'OCDE en 2017. Egalement, le taux d'emploi des 15-24 ans apparaît faible (34,4%), d'autant plus que 18,4% des 15-19 et 32,9% des 20-24 ans se trouvaient en situation de NEET (*Not in Education, Employment or Training*) en 2016, soit plus du triple de la moyenne des pays membres de l'OCDE pour les 15-19 ans et plus du double pour les 20-24 ans. A noter que la part des femmes en situation de NEET en Turquie atteint 24,5%, soit le taux le plus important enregistré dans les pays membres de l'OCDE.

Les inégalités de genre peuvent être expliquées par des services de garde d'enfants peu abordables ou de faible qualité. En effet, le taux d'inscription dans le système d'éducation préscolaire des enfants âgés de quatre et cinq ans atteint 43%, soit un taux largement inférieur à celui de la moyenne des pays membres de l'OCDE. A noter que plus le niveau d'instruction des femmes est important, plus leur taux d'activité est élevé : soit 33,9%, 34,3% et 72,7% pour respectivement les femmes issues de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. En effet, le coût d'opportunité de la

renonciation au travail augmente avec le niveau d'instruction : celui-ci s'avère faible pour une mère peu éduquée, surtout si celle-ci doit faire appel à des services de garde d'enfants. Cependant, une fois occupés, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est inférieur à la moyenne de l'OCDE, soit 8% du salaire médian masculin contre 14% dans les pays membres de l'OCDE.

Les disparités économiques entre les régions, combinées à un manque de mobilité géographique, expliquent les inégalités régionales en matière d'emploi. A titre d'exemple, les villes de Mardin, Siirt, Batman et Şirnak (Sud-Est), ont enregistré un taux de chômage de 27% en 2017, soit 16,3 points de plus que la moyenne nationale. Ces disparités sont principalement imputables à une concentration de l'activité économique : les provinces d'Istanbul, de Kocaeli et de Bursa, avec seulement 24% de la population ont produit 38% du PIB du pays en 2014, tandis que sept provinces à l'Est, avec 20% de la population, ont produit 9% du PIB.

Malgré une tendance à la baisse ces dernières années, la part de l'emploi informel reste élevée dans le pays. Plus d'un travailleur sur trois tous secteurs confondus et plus d'un travailleur sur cinq hors secteur agricole travaillent dans le secteur informel. Cette part est nettement plus élevée chez les femmes (46,3%) que chez les hommes (29,7%). Selon les estimations de la Banque centrale, le secteur informel représenterait près d'un tiers du PIB turc. L'emploi informel est par ailleurs soutenu dans certaines régions par la présence des réfugiées depuis 2011.

L'économie turque se tertiarise à un rythme modéré. En 2017, le secteur tertiaire - dont la part a crû de 6,8 points de pourcentage entre 2005 et 2017 - est le premier pourvoyeur d'emplois du pays, occupant 54,1% de la population active totale. L'emploi agricole, qui a perdu 6,1 points depuis 2005, est quant à lui en diminution et occupe désormais 19,4% des actifs. A noter toutefois que la part de l'agriculture dans le total des emplois reste considérablement élevée en Turquie, soit 14,8 points de plus que la moyenne des pays membres de l'OCDE (4,6%). Le secteur de l'industrie représente le troisième gisement d'emplois (19,1% des actifs), suivi par celui de la construction (7,4% des actifs). 13,2% des actifs travaillent dans le secteur public, soit 3,7 M de personnes.

Le manque de qualification et l'augmentation des coûts de la main d'œuvre, propices à l'économie informelle, pèsent sur la productivité

Malgré une augmentation de la productivité horaire de 19,5% entre 2010 et 2016, celle-ci reste nettement en dessous de la moyenne de l'OCDE. En effet, la productivité de la main-d'œuvre en Turquie s'élevait à 38,8 USD apportés au PIB par heure travaillée, contre une moyenne de 47,6 USD dans les pays membres de l'OCDE en 2016. A noter que la moyenne du nombre d'heures annuelles ouvrées par travailleur turc (1 832 heures en 2016) est sensiblement supérieure à celle des pays membres de l'OCDE (1 759 heures).

Le coût unitaire de la main d'œuvre par unité produite a considérablement progressé, pouvant freiner une augmentation de l'emploi formel. En effet, la Turquie a enregistré la plus forte hausse du coût unitaire de la main d'œuvre par unité produite parmi les pays membres de l'OCDE depuis 2010. Cette progression peut notamment s'expliquer par une multiplication par 2,7 du salaire minimum brut entre 2010 et 2018. Celui-ci s'établit aujourd'hui en brut à 2 029 TRY. A noter également que les charges salariales en Turquie sont nettement supérieures à la moyenne de celles des pays à revenus intermédiaire membres de l'OCDE.

Le niveau moyen d'instruction des travailleurs turcs entrave la croissance de la productivité. La Turquie continue d'accuser un retard dans le domaine de l'éducation et du capital humain. En 2017, parmi les plus de 25 ans, seulement 24,1% des personnes occupant un emploi disposaient d'un niveau d'éducation avancé, tandis que 49,5% possédaient un niveau basique et 26,4% un niveau d'instruction faible voire très faible. Le niveau d'instruction des travailleurs turcs a toutefois enregistré une nette progression, puisque seuls 17,1% des travailleurs occupés étaient diplômés du supérieur en 2010. A titre de comparaison, en France, cette part s'élevait à 41% en 2017. A noter également que les taux d'informalité sont plus élevés chez les personnes ayant un faible niveau d'instruction. Ainsi, en 2012, parmi les femmes turques occupées, seules 4% des diplômées du supérieur travaillaient dans le secteur informel, tandis que ce chiffre s'élevait à 56% pour celles issues de l'enseignement primaire.

L'importance des activités informelles freine également la progression de la productivité au niveau national. En effet, les entreprises issues du secteur informel sont

nettement moins productives que celles issues du secteur formel. En 2013, les entreprises turques issues du secteur manufacturier formel ont enregistré un chiffre d'affaires par salarié trois fois plus important que la moyenne de l'ensemble des entreprises du secteur manufacturier. Ces disparités en matière de productivité peuvent notamment s'expliquer par des différences considérables en matière de gestion d'entreprise, de capital humain ainsi que d'accès aux services bancaires et financiers. A noter également que la prévalence de l'informalité entrave une allocation efficace des ressources en donnant aux entreprises issues du secteur informel un avantage en termes de coûts.

Des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre pour résoudre les défaillances du marché du travail turc

En mettant en relation la croissance annuelle du PIB et la variation annuelle du taux de chômage, il s'avère que le contenu en emploi de la croissance turque est relativement faible. En effet, en moyenne, un taux de croissance de plus de 6% serait nécessaire pour stabiliser le taux de chômage. Ce taux de croissance élevé apparaît peu soutenable compte tenu des déséquilibres dont celle-ci est actuellement porteuse. Egalement, bien que le taux de croissance moyen sur la période 2010-2017 ait atteint 6,8%, le taux de chômage, stabilisé autour de 10%, reste nettement supérieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE.

Des mesures sont nécessaires pour élargir la participation économique des groupes vulnérables, optimiser le capital humain, favoriser l'emploi formel de qualité et porter les entreprises à des niveaux de productivité plus élevés. En effet, l'action des autorités publiques doit notamment être approfondie en matière de formation (développement de la formation en apprentissage, soutien à la formation continue, développement de la préscolarisation et réduction des écarts de qualité entre les établissements), de fiscalité (allègement des cotisations patronales de sécurité sociale pour les emplois à bas salaires pour permettre une réorientation des personnes peu qualifiées vers l'économie formelle) et de dynamique territoriale (poursuivre la politique de subventions et d'aides publiques aux régions à plus faible revenu afin d'encourager la délocalisation d'installations de production des régions plus avancées vers les moins avancées). Egalement, en présence de fortes disparités de productivité et de pouvoir d'achat entre les régions,

la fixation d'un salaire minimum au niveau régional pourrait encourager l'emploi formel.

ENJEUX REGIONAUX

Signature de la Convention sur la mer Caspienne : un accord historique ?

Réunis à Aktau (Kazakhstan) dans le cadre du cinquième sommet des Etats riverains de la Caspienne, les dirigeants de l'Iran, de l'Azerbaïdjan, de la Russie, du Kazakhstan et du Turkménistan ont signé en grande pompe le texte de la Convention sur le statut de la mer Caspienne, mettant ainsi un point final à 26 années de négociations laborieuses sur le statut de cette étendue d'eau, mais aussi des ressources énergétiques présentes dans son sous-sol. Si la signature d'un tel texte devant s'appliquer à tous les acteurs régionaux constitue une avancée réelle, sa mise en œuvre pratique soulève toutefois de nombreuses interrogations.

Ni mer, ni lac : un régime juridique hybride pour la Caspienne

Reflète du délicat équilibre entre les intérêts des cinq parties en présence, le texte de la Convention ne tranche pas la question cruciale de la typologie de la Caspienne (mer ou lac) mais instaure un régime juridique original, opérant une distinction entre les eaux de surface et le sous-sol.

La Convention entérine ainsi le principe d'une exploitation en commun des eaux de surface, à l'exception d'une bande côtière de 25 miles nautiques : 15 miles pour les eaux territoriales, avec exploitation souveraine des ressources du sous-sol et des eaux de surface, et 10 miles supplémentaires correspondant aux zones de pêche exclusives.

A l'inverse, concernant les fonds marins situés au-delà de ces bandes côtières, le texte prévoit une division du sous-sol en secteurs nationaux selon des modalités qui restent à définir. La convention se borne à indiquer que la délimitation des zones devra être réalisée via une série d'accords bilatéraux ou multilatéraux, fondés sur les normes internationales actuellement en vigueur.

La Convention consacre par ailleurs plusieurs principes importants, faisant l'objet d'un large consensus entre les parties : liberté de navigation et libre accès aux

océans via le canal russe Volga-Don, liberté de pose d'infrastructures sous-marines sous réserve d'un accord entre les Etats concernés par le tracé, et interdiction du stationnement de forces armées d'Etats tiers, ce dernier point visant en particulier à éloigner la perspective d'un stationnement permanent de forces de l'OTAN dans la région. Moscou craindrait en particulier que les coopérations nouées par les Etats-Unis avec le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan ne préfigurent un déploiement militaire plus important.

De nombreuses questions restent en suspens

Si l'affirmation de grands principes et la définition d'une base de négociation commune aux cinq Etats riverains doit être saluée comme une avancée réelle, dans les faits, il ne s'agit que d'une première étape. Les modalités de délimitation des espaces maritimes feront l'objet de négociations ultérieures, qui s'annoncent complexes. Ainsi, la question centrale de la méthode à retenir pour définir les frontières maritimes de chaque Etat (et notamment du tracé des lignes de base côtières) devra être tranchée par les représentants des cinq Etats riverains dans le cadre d'un groupe de travail dédié, dont la prochaine réunion interviendra en novembre 2018 à Bakou. Les conclusions de ce groupe de travail pourront éventuellement servir de base au partage du sous-sol en secteur nationaux, mais ces deux aspects sont clairement séparés au sein du processus de négociation.

Le texte de la convention reprend et intègre par ailleurs les accords bilatéraux sur le partage du sous-sol existant entre l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan, ainsi que l'Azerbaïdjan et la Russie. Les litiges toujours en cours concernent principalement le partage des ressources offshore entre l'Azerbaïdjan et le Turkménistan (gisement de Serdar/Kapaz), ainsi que la propriété du gisement d'Alov revendiqué par l'Azerbaïdjan et l'Iran. Des négociations bilatérales sont en cours avec les autorités turkmènes, et semblent progresser de manière satisfaisante. Le Turkménistan, en proie à des difficultés financières et en recherche de débouchés à l'export pour ses hydrocarbures, a tout intérêt à résoudre cette question dans les meilleurs délais.

Vers une relance du projet de gazoduc transcaspien ?

Un autre aspect important du texte signé à Aktau touche à la question de la construction de pipe-lines sous-marins en mer Caspienne. La convention affirme

clairement en son article 14 que la décision de construire un gazoduc/oléoduc appartient aux Etats dont le territoire est situé sur le tracé de l'infrastructure. Dans le cas du projet stratégique de gazoduc transcaspien visant à acheminer le gaz turkmène vers les marchés européens via l'Azerbaïdjan, régulièrement évoqué depuis les années 1990, la décision relèverait donc des autorités de ces deux pays, uniquement tenus d'informer l'ensemble des Etats riverains du tracé de l'infrastructure.

Toutefois, la situation pourrait dans les faits s'avérer plus complexe. L'Iran et la Russie demeurent résolument opposés à ce projet contournant leurs territoires et affaiblissant leurs positions de fournisseurs. S'appuyant sur le texte de la convention-cadre sur la protection de l'environnement en mer Caspienne (Convention de Téhéran, entrée en vigueur en 2006), la Russie a indiqué que compte tenu de l'impact environnemental considérable du projet, n'importe quel Etat riverain serait en droit de lancer une procédure d'évaluation écologique de son impact dès la phase de conception, ce qui pourrait en pratique permettre de ralentir considérablement sa mise en œuvre. Les déclarations du chef de la délégation russe à l'occasion d'une conférence de presse le 17 août 2018 semblent confirmer que la Russie estimerait disposer via la convention environnementale d'un droit de veto indirect sur le projet, un point de vue qui est loin de faire l'unanimité parmi les 5 parties prenantes. Le chemin à parcourir avant d'aboutir à des positions convergentes sur l'ensemble de ces questions reste donc long et laisse augurer de nouvelles frictions. A ce titre, le déroulement de la réunion du groupe de travail chargé de plancher sur la délimitation des frontières maritimes qui se réunira à Bakou au mois de novembre 2018, constituera un premier test de la volonté d'aboutir à un règlement définitif des litiges au sein de cet espace contesté.

STRATEGIES SECTORIELLES

La coopération spatiale franco-azerbaïdjanaise

Le lancement du second satellite de télécommunication azerbaïdjanais, Azerspace-2, devrait intervenir fin septembre 2018 depuis la base française de Kourou.

Initialement prévu pour coïncider avec les célébrations du centenaire de la fondation de la première

République d'Azerbaïdjan en mai 2018, le lancement d'Azerspace 2 avait finalement dû être reporté en raison du retrait d'un opérateur tiers, dont le satellite devait être placé sur orbite par le même lanceur.

Le lancement d'Azerspace 2 intervient quelques mois après la signature à Paris en marge de la visite du président Aliyev d'un accord de coopération inédit entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'agence spatiale azerbaïdjanaise Azercosmos, en charge de la gestion de la flotte nationale de satellites. Cet accord prévoyant notamment la mise en place de programmes de formation, permettra d'approfondir une coopération bilatérale déjà dense et dont les origines remontent au lancement du premier satellite azerbaïdjanais, Azerspace-1.

Le programme spatial azerbaïdjanais fête ses dix ans

Souhaitant s'affirmer comme une puissance spatiale régionale, l'Azerbaïdjan a jeté en 2008 les bases d'un programme spatial fixant pour objectif principal le lancement d'un premier satellite de télécommunications. En 2010, le gouvernement azerbaïdjanais parvient dans ce cadre à un accord avec MEASAT, principal opérateur satellite de Malaisie, prévoyant la location d'une position orbitale et l'exploitation en commun d'un satellite de télécommunications.

Dans un second temps, afin de mener à bien le projet de lancement du premier satellite national, un décret présidentiel entérine en mai 2010 la création d'une agence spatiale nationale : Azercosmos. Le groupe américain OSC (*Orbital Science Corporation*) remporte par la suite l'appel d'offre pour la fabrication du satellite, tandis qu'Arianespace est désignée pour en assurer le lancement. C'est chose faite le 7 février 2013, avec la mise en orbite réussie depuis la base française de Kourou d'Azerspace 1, l'engin assurant depuis lors une couverture de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie centrale et du Caucase.

La flotte nationale s'est par la suite étoffée avec l'acquisition négociée en décembre 2014 auprès d'Airbus Defence and Space du satellite d'observation de la Terre de moyenne résolution SPOT 7 (depuis rebaptisé Azersky).

La mise en œuvre de ce contrat a donné lieu à d'importants transferts d'expertise, Airbus DS assurant notamment la formation du personnel du nouveau

centre de contrôle satellite d'Azercosmos, situé à proximité de Bakou et officiellement inauguré en juin 2017.

Avec le lancement du second satellite de télécommunications Azerspace 2, également assuré par Arianespace, Azercosmos augmente ses capacités de diffusion dans les zones déjà couvertes par Azerspace 1 et élargit ses possibilités de diffusion à l'Afrique Subsaharienne ainsi qu'à l'Asie du Sud-Est. Grâce à ces capacités accrues, Azercosmos entend s'affirmer à moyen terme comme un opérateur satellite de premier plan sur les marchés émergents.

Le pays, qui fournit déjà *via* le satellite SPOT 7 des services d'imagerie satellite à plusieurs clients institutionnels nationaux mais également à des Etats étrangers (Moldavie, Iran...), souhaite par ailleurs développer son offre dans ce domaine. L'acquisition d'un second satellite d'observation de la terre, potentiellement à haute résolution, est ainsi régulièrement évoquée par les autorités azerbaïdjanaises. Des négociations sont en cours et les arbitrages définitifs n'ont pas encore été réalisés, l'agence spatiale disposant de plusieurs options, dont l'achat d'un nouveau satellite ou la conclusion d'un accord de partage d'un satellite existant.

L'accord cadre CNES-Azercosmos : la France comme partenaire privilégié

La signature en juillet 2018 en marge de la visite à Paris du président azerbaïdjanais Ilham Aliyev d'un accord-cadre entre le CNES et l'agence Azercosmos tisse pour la première fois un lien institutionnel entre les structures en charge du domaine spatial dans les deux pays. Comme l'a indiqué le président du CNES, Jean-Yves le Gall, à l'occasion de la signature du document, le texte définit en particulier un cadre de coopération technique dans le domaine des satellites de télédétection, de l'observation de la terre et de l'exploration de l'univers. Le CNES a également proposé à Azercosmos de rejoindre le *Space Climate Observatory*. Ce projet impulsé par la France vise à mettre les moyens d'observations spatiaux au service de la recherche sur le changement climatique, via notamment l'observation de son impact sur les écosystèmes et les populations.

Plus largement, la signature de cet accord-cadre conforte le choix de la France comme partenaire

privilegié pour développer les activités spatiales de l'Azerbaïdjan. Grâce à cet accord, la jeune agence Azercosmos pourra bénéficier de l'expertise d'un acteur historique du domaine spatial afin de développer ses capacités techniques et de gagner en visibilité à l'international. Par ailleurs, la décision récente de placer Azercosmos sous l'autorité directe de la présidence de la République en mettant fin à la tutelle du ministère des transports et des communications constitue un signal clair de l'intérêt de l'exécutif pour ce domaine répondant à des impératifs économiques concrets (diversification économique dans un secteur à haute valeur ajoutée) mais également à des enjeux de prestige et de souveraineté nationale.

Le secteur textile turc renforce sa compétitivité à l'échelle mondiale

La Turquie est un acteur central au niveau mondial en ce qui concerne le secteur du textile et de l'habillement : chiffre d'affaires de 65 Mds USD en 2017 (représentant 10% du PIB turc) ; 5^{ème} exportateur mondial pour les produits textiles ; 8^{ème} pour le prêt-à-porter ; 72% de la production exportée. Après une forte baisse des exportations en 2015, le secteur est reparti légèrement à la hausse en 2017 (passant de 28,1 Mds USD en 2016 à 28,8 Mds USD) et représente désormais 18,3 % des exportations totales du pays. L'année 2019 sera charnière pour espérer atteindre les « Objectifs 2023 » (objectif de 60 Mds USD d'exportations de textile sur 500 Mds USD d'exportations totales pour l'année du centenaire de la République). Les échanges avec la France dans ce secteur (largement déséquilibrés au profit de la Turquie) devraient continuer de progresser.

Malgré une conjoncture difficile, le secteur textile essaie de capitaliser sur ses nombreux atouts afin de répondre aux nouvelles exigences du marché mondial

Au cours des dernières années (à partir de 2013), l'industrie textile turque (58 981 entreprises au total) a rencontré plusieurs difficultés. Impactées par l'instabilité politique et économique (volatilité du taux de change et reprise de l'inflation, difficultés financières des entreprises endettées en devises fortes), les exportations n'avaient pas encore atteint en 2017 (28,8 Mds USD), le niveau de l'année 2013 (29,8 Mds USD).

Depuis 2016, le secteur fait face à un allongement des délais de paiement, qui atteignaient 153 jours en moyenne en février 2018, au-dessus de la moyenne de 147 jours tous secteurs confondus (Coface), tendance que confirment les enseignes françaises présentes en Turquie (qui évaluent cette durée autour de 120 jours contre 60 jours en temps normal). Les retards de paiement quant à eux sont en moyenne de 127 jours, légèrement en deçà de la moyenne générale de 133 jours tous secteurs confondus, mais c'est dans ce secteur que les retards les plus longs sont enregistrés. Le secteur est ainsi considéré comme l'un des plus risqués par les assureurs-crédits.

Malgré la conjoncture politico-économique et les problèmes structurels du marché interne, l'industrie textile turque s'est adaptée en s'appuyant sur ses atouts à l'échelle internationale, notamment vis-à-vis de ses concurrents asiatiques et nord-africains, et ce malgré une dégradation de sa compétitivité-prix avant 2017/2018. Le salaire mensuel minimum du secteur en Turquie est estimé à 350 EUR en 2018 et 550 EUR en 2016, contre 260 EUR en Bulgarie, 240 EUR au Maroc, 150 EUR au Vietnam et 100 EUR au Bangladesh. Toutefois, la forte dépréciation de la livre turque en 2018 a permis de récupérer la compétitivité-prix perdue bien que le salaire minimum reste toujours élevé par rapport à ses concurrents. L'emploi de réfugiés syriens compenserait en outre partiellement la désaffection des jeunes diplômés turcs pour les métiers en atelier.

Dans un contexte mondial de consommation de masse où les collections se renouvellent très rapidement (*fast-fashion*), le textile turc présente un avantage concurrentiel compte-tenu de la capacité de réactivité de son tissu industriel. Les fournisseurs peuvent produire dans les meilleurs délais et les acheteurs peuvent rapidement diffuser les dernières collections d'articles de la mode vestimentaire puisque la Turquie, de par sa proximité géographique avec l'Europe, est en capacité de livrer plus rapidement que les pays à bas coûts situés en Asie (9 semaines contre 9 mois en moyenne). Cette méthode attire les acheteurs des grandes enseignes telles que H&M, Zara, Mango ou le français Etam. Ce dernier pratique le *fast-fashion* en produisant 5 à 10% de ses articles en Turquie.

Outre le *fast-fashion*, le textile turc permet également de produire des articles durables avec de longues collections (*slow-fashion*) à l'image de Décathlon qui

produit 88 millions d'articles en Turquie, représentant au total 100 M EUR.

Par ailleurs, la Turquie possède de nombreux centres commerciaux qui attirent davantage les touristes provenant des pays du Moyen-Orient et du Maghreb. Ces touristes originaires du Moyen-Orient ont dépensé 319 M TRY (80 M EUR) en 2017 (+21% en g.a.) dont 85% des achats ont été réalisés dans les centres commerciaux.

L'industrie textile, l'un des secteurs clés d'exportation de la Turquie qui bénéficie d'un soutien important des autorités

En 2017, l'Assemblée des Exportateurs Turcs (TIM) évaluait à 28,8 Mds USD les exportations turques de l'ensemble du secteur, soit 18,3% des exportations turques totales. En ce sens, la Turquie a eu un excédent commercial de 20 Mds USD en 2017.

En matière de textile, la production turque est assez diversifiée et propose un large choix de produits. On compte ainsi 17 Mds USD d'exportations pour le prêt-à-porter/confection (+0,53 en g.a.) qui représente le premier poste d'exportation, 8,1 Mds USD pour les textiles et matières premières (+3% en g.a.), 2,1 Md USD pour la tapisserie (+12,8% en g.a.) et 1,5 Md USD pour les cuirs (+9% en g.a.) en 2017.

Dans le domaine des produits textiles et matières premières, la Turquie était en 2016 le 5ème exportateur mondial (après la Chine, l'UE, l'Inde et les Etats-Unis). En 2017, ce secteur a représenté près de 5,1% des exportations totales turques. Le pays est le 2ème fournisseur de l'UE en produits textiles (derrière la Chine).

Grâce à l'Union douanière, il n'existe ni quota ni barrière tarifaire entre l'UE et la Turquie dans le secteur textile. Par ailleurs, l'accès au marché européen a été facilité par la mise aux normes européennes (fiabilité, qualité, règles de sécurité etc.) des produits et processus de fabrication turcs. Ainsi, sur l'ensemble des exportations, 71% étaient destinées à l'UE (à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni), la Turquie devenant son 3ème fournisseur, après la Chine et le Bangladesh.

En 2017, les principaux clients de la Turquie pour les produits textiles étaient l'Allemagne (18,8%), l'Espagne (12%), l'Italie (9%) et la Bulgarie (7%). Concernant les

cuirs, la Russie reste le premier client de la Turquie en 2017 (13%) avec une augmentation de 72% en glissement annuel.

Le secteur textile-habillement, considéré comme un secteur stratégique, est soutenu par les autorités. Le plan d'action intitulé « Plan Quatre sur Quatre » de l'Assemblée des Exportateurs de Textile et de Confection d'Istanbul (ITKIB) a pour objectif d'atteindre 33 Mds USD d'exportations en 2022 en s'appuyant sur la montée en gamme de la production. A cet égard, les recettes par kilogramme exporté (la façon dont les autorités turques calculent la valeur ajoutée des exportations) devraient passer de 20 à 30 USD d'ici 2022. Le soutien des autorités s'exerce de plusieurs manières. Cela passe par des barrières commerciales vis-à-vis des produits chinois (à travers des taxes supplémentaires et une procédure d'enregistrement complexe et longue) ainsi que par des mécanismes d'incitations fiscales pour des investissements dans les zones géographiques spécifiques, notamment les régions du sud-est de l'Anatolie. En outre, des programmes de promotion de marques turques à l'étranger ont été mis en place à travers le programme gouvernemental TURQUALITY, lancé en 2004.

Les acteurs du secteur sont majoritairement des PME, cependant les grands groupes industriels turcs qui ont des activités diversifiées - tels que Aksa Akrilik, Sanko Tekstil, Sasa Polyester, Gülsan Sentetik Dokuma, etc. - dominent le secteur textile en termes de production.

Le textile turc devrait renforcer son rôle de hub de production et d'atelier de sous-traitance pour le textile français

Le secteur textile est un secteur important de la relation économique bilatérale. La France est le 12ème client de la Turquie pour les produits textiles, accueillant 2,7% des exportations turques en 2017. Elle est devenue son 5ème client pour le prêt-à-porter et la confection (843 M USD en 2017, baisse de 0,42% en glissement annuel) et le 5ème pour les cuirs avec 4% de ses exportations (hausse de 4% en g.a.). Selon les douanes turques, la France se positionne à la 26ème place avec un montant de 52 M USD d'importations dans le secteur textile en général (soit une baisse de 2,4% par rapport à 2016) et à la 25ème place pour ce qui concerne les importations d'habillement avec 9 M USD (soit une hausse de 3,4% en g.a.) en 2017. En ce qui concerne la tapisserie, la France détient la 21ème place des clients de la Turquie

avec 1% des exportations turques. La balance commerciale entre les deux pays est favorable à la Turquie avec un large excédent commercial dans ce secteur (223 M USD en 2017 contre 215 M USD en 2016). Il convient de noter la relation triangulaire existant entre la France et la Turquie *via* les pays du Maghreb. Pour les professionnels turcs du secteur, le potentiel commercial entre la France et la Turquie pourrait être encore plus important si une relation directe était établie.

En termes de présence de nos entreprises, grâce au positionnement géographique de la Turquie et compte-tenu de la taille de son marché, des PME françaises se tournent vers ce pays. C'est le cas de SATAB (textile étroit) et ETAM (lingerie). La France est également un fournisseur de machines et de matières premières de haute technologie telles que Serge Ferrari et Dickson-Constant (producteurs de tissus techniques à haute valeur ajoutée), Andritz Asselin-Thibeau et Andritz Perforjet (machinerie pour le non-tissé), Lectra (conception de logiciels et machines de découpe de matériaux souples).

Le développement rapide du luxe et des centres commerciaux en Turquie a favorisé la présence des marques françaises haut-de-gamme qui sont présentes en Turquie soit en propre, soit *via* des distributeurs haut de gamme (Beymen ou Harvey Nichols). Un fort intérêt pour les marques « *Made in France* » est porté par les clients turcs et étrangers. Face à cette demande, à Istanbul, Galeries Lafayette en Turquie ont ouvert un premier magasin au mois de mai 2017 et un second en 2018.

Par ailleurs, si les délocalisations d'usines françaises vers la Turquie sont rares, une majorité des marques de textile et prêt-à-porter françaises envisagent de sous-traiter une bonne partie de leur production à l'image de Décathlon. Décathlon Turquie est devenu le 9^{ème} plus gros pays de production de la marque et est le 1^{er} en termes de délais cours.

Le secteur énergétique en Géorgie, un exemple à suivre ?

La Géorgie est un acteur relativement nouveau sur la scène énergétique. Il s'impose par sa production électrique dont 76% provient de l'hydraulique, une quasi autosuffisance qui couvre une forte augmentation

de la demande en moyenne de 4,3% par an sur les dix dernières années. De profondes évolutions sont en cours et la Géorgie ne semble finalement pas avoir stabilisé ni son mix énergétique, ni l'organisation du marché.

La constante croissance de la consommation d'énergie, couverte partiellement par l'augmentation de la production, met sous tension les infrastructures existantes

La consommation d'énergie primaire est composée de 43% de gaz ; 30% de pétrole; 20% d'énergies renouvelables (dont 99,5% d'hydraulique et 0,5% d'éolien) et 7% sont issus de la combustion de bois et de déchets agricoles. L'électricité compose 25% de l'énergie consommée (76% de l'électricité est produite par les énergies renouvelables et 24% par le gaz).

L'hydraulique, principale source d'énergie électrique, présente un potentiel de développement mais les risques inhérents à son développement ne sont pas maîtrisés

Le pays disposant de relief montagneux, 76% de la production électrique en Géorgie provient de l'énergie hydraulique. Selon le ministère de l'Economie, 25% des ressources hydrauliques du pays sont exploitées. Le gouvernement géorgien mise principalement sur cette ressource énergétique pour faire face à la demande croissante d'électricité et continuer à assurer son indépendance en énergie électrique (avec des risques sociaux et environnementaux, qui ne sont pas bien pris en compte par les autorités et les exploitants, souvent privés).

La priorité du gouvernement est d'accroître ses ressources : une nouvelle centrale à gaz de 230MW a été livrée en 2018 par la Chine et une autre est en cours de construction. Le gaz représente 24% de la production d'électricité et est une bonne source de substitution en hiver. Si le gouvernement veut échapper à sa dépendance aux hydrocarbures, il n'en demeure pas moins que l'énergie hydraulique est plus coûteuse que le gaz et que, du fait de la saisonnalité de l'hydraulique, la Géorgie est tenue d'importer de l'électricité en hiver et d'utiliser des ressources de substitution. Le gouvernement réoriente sa politique vers la construction de barrages avec réservoir.

La consommation d'énergie est en constante croissance

La croissance moyenne de la consommation d'électricité est de 4,27% par an depuis 2007 alors que la croissance moyenne de la production d'électricité est de 3,28% sur le même période. La consommation d'hydrocarbures, gaz et pétrole est également en constante augmentation. La croissance de la consommation d'énergie est tirée par les secteurs du transport, de la construction, du tourisme et des télécommunications.

Des infrastructures modernes coexistent avec des infrastructures datant de l'ère soviétique

Si le réseau gazier, que ce soit le transit assuré par BP, le transport ou la distribution, est en bon état grâce à des plans de rénovations importants réalisés depuis 2006, l'état du réseau électrique est plus contrasté. L'enjeu clé était de connecter les zones de production à l'ouest du pays avec les centres de consommation, situés à l'est et au sud du pays, et de créer des connexions aux frontières. Le réseau de distribution, dont les pertes restent importantes, aura besoin d'investissements conséquents dans les années à venir.

Dépendante vis-à-vis de ses voisins, la Géorgie diversifie ses relations commerciales

La Géorgie est fortement dépendante pour sa consommation énergétique

Ne possédant que de très faibles réserves de pétrole et des stocks de gaz limités, la Géorgie est contrainte d'importer la quasi-totalité de ses hydrocarbures. La Géorgie importe au minimum 93% de son gaz d'Azerbaïdjan. Pour ce qui est du pétrole et des produits pétroliers, les importations proviennent de Roumanie, d'Azerbaïdjan, de Russie, de Bulgarie et du Turkménistan.

La Turquie et l'Azerbaïdjan, partenaires incontournables

La Turquie reste la destination principale des exportations d'électricité géorgienne malgré une forte chute en 2017. En 2015, une ligne haute tension toute neuve d'une capacité de 700 MW a été installée entre les deux pays accélérant les échanges. Depuis, la Turquie a procédé à des investissements dans des capacités entraînant la chute de ses prix d'achat. La Géorgie, qui avait misé sur ce marché et calibré son programme de PPA et donc des investissements de sociétés privées, a été contrainte de diversifier ses débouchés.

Pour ce qui est de ses besoins en gaz, la Géorgie a signé un accord de long terme avec l'Azerbaïdjan pour assurer son approvisionnement. En échange d'un quasi-monopole, SOCAR (société d'Etat azerbaïdjanaise), s'engage à approvisionner l'intégralité des besoins en gaz de l'économie géorgienne jusqu'à 2030.

Grâce à sa position géographique, la Géorgie compense sa dépendance en devenant graduellement un hub énergétique

Depuis 2012, on constate une augmentation du transit de gaz par la Géorgie.

Aujourd'hui, le gaz transite par la Géorgie grâce à deux gazoducs :

- Est - ouest, le Trans caucasien (8 bcm par an) opéré par BP est propriété d'un consortium international. Il participe à la quasi-totalité du transit de gaz par la Géorgie. Son extension en 2019 va augmenter sa capacité à 24 bcm par an, dont 12 bcm seront destinés à la Turquie et 10 au marché européen ;
- Nord - sud, un gazoduc (moins d'un bcm par an) datant de la période soviétique traverse la Géorgie.

Pour le transit de pétrole, la Géorgie compte deux oléoducs :

- Bakou-Tbilissi-Ceyhan Pipeline (BTC) relie l'Azerbaïdjan à la Turquie via la Géorgie. Sa capacité est de 1,2 million de barils/jour, opéré par BP ;
- Western Route Export Pipeline (WREP), opéré par BP et propriété de GOGC, ce pipeline transporte du pétrole d'Azerbaïdjan au terminal de Supsa sur la mer Noire puis par cargo jusqu'en Turquie. Sa capacité est de 100 000 barils/j.

En adhérant à la Communauté de l'Energie, la Géorgie doit progressivement adopter les acquis communautaires et clarifier son cadre légal et ses objectifs

En tant que membre de la Communauté de l'Energie depuis juillet 2017, la Géorgie s'est engagée à adopter l'acquis communautaire concernant le secteur énergétique. Les enjeux clés de cette adhésion sont les suivants : la création d'un marché de l'électricité ouvert, compétitif et liquide avec, notamment, l'abandon de la

régulation tarifaire et l'utilisation systématique des PPA ; la séparation entre distribution et vente au détail ; la libéralisation du marché du gaz ; les énergies renouvelables.

Une loi sur l'énergie est attendue pour fin 2018. Il est en effet urgent de mettre en place une législation claire, les incertitudes étant nuisibles aux investissements. Si le ministère affirme son attachement à l'hydraulique, il reste à clarifier tant la stratégie que les coûts associés. De même pour l'éolien et le solaire, les experts s'accordent pour dire que le solaire est aujourd'hui la source d'énergie au meilleur potentiel, alors même que la Géorgie semble privilégier un second projet éolien.

Des défis stratégiques pour assurer la sécurité d'approvisionnement

Malgré de nombreuses opportunités et un cadre légal avantageux, les capitaux privés tardent à s'investir

Dans le secteur de l'énergie électrique, de nombreux projets sont en cours de réalisation. Les opportunités restent nombreuses dans hydro-électricité, sans compter le potentiel en énergie éolienne et solaire.

La Géorgie peine à attirer des investisseurs privés pour de grands projets stratégiques alors même qu'ils sont déjà présents dans des installations de plus petite taille. Les banques privées, telles que la Tbilisi Bank, sont très présentes sur des projets de barrages dont la capacité se situe entre 10 et 30 MW mais elles ne disposent souvent pas de financements longs. Ce sont donc le plus souvent des investissements publics avec le soutien d'investisseurs privés étrangers et l'aide d'institutions financières internationales qui permettent la réalisation de ces grands projets.

Aujourd'hui, plus de 1 706 Mds EUR sont ainsi investis par les institutions internationales, dont la BERD avec 900 M EUR d'engagements et 130 M EUR en projets.

L'efficacité énergétique, une nécessité pour la Géorgie

La Géorgie disposerait d'importantes marges de manœuvre d'efficacité énergétique, notamment dans l'habitat résidentiel, les transports et les industries obsolètes. L'intensité énergétique de l'économie géorgienne est supérieure de 60% à celle de certaines économies européennes.

Pour ce qui est des transports, le nouveau Premier Ministre Mamuka Bakhtadze a annoncé un revirement

écologique profond de la Géorgie et en particulier pour le transport urbain. Cette nouvelle stratégie serait un atout pour la Géorgie : sur le plan géopolitique, investir dans l'efficacité énergétique permettrait de réduire ou contenir, la dépendance de la Géorgie à l'égard de ses fournisseurs ; sur le plan économique et financier, la réduction du déficit commercial pourrait être renforcée par la baisse des importations d'énergie ; sur le plan environnemental, l'efficacité énergétique représente un levier important pour les pouvoirs publics pour tenir son objectif de réduction de 15% de ses émissions de gaz à effet de serre (Accords de Paris de 2015) d'ici à 2030.

Les conséquences de la dépréciation de la livre turque sur le secteur agricole

Selon TürkStat, l'inflation alimentaire est de 19,75%, mais les chiffres réels du marché sont bien supérieurs. La fourchette entre l'inflation mesurée auprès des producteurs (38%) et des consommateurs (17,9%) augmente, notamment du côté des producteurs qui subissent de plein fouet l'augmentation du prix des intrants : gasoil, engrais, semences, matières de l'alimentation animale, pesticides, insecticides. Ces produits ou leurs matières premières proviennent essentiellement de l'étranger, et les importations turques sont donc directement impactées.

Or, à la veille des élections municipales, le gouvernement essaie de limiter la baisse du pouvoir d'achat, en ayant recours aux importations afin de lutter contre la hausse des prix des produits agricoles sur le marché intérieur. Cela se fait soit en diminuant les droits de douanes, soit en effectuant des importations par le biais des entreprises publiques : l'Agence du Lait et de la Viande (ESK) pour la viande et les bovins finis, l'Office des Produits du Sol (TMO) pour les céréales.

L'importation de bovins vivants se complexifie

La Turquie n'est pas autosuffisante dans le secteur de la viande rouge. Elle est un grand importateur de viande et d'animaux vivants. Elle est ainsi le 2^{ème} plus grand importateur de bovins vivants dans le monde, après l'UE. Cette tendance ne peut que continuer compte tenu du déficit de viande rouge qui est estimé entre 150 000 et 200 000 tonnes, soit l'équivalent de près de 300 000 à 500 000 animaux par an.

En raison de la dépréciation de la livre turque, l'ESK a, selon les pays, suspendu ou réduit de moitié ses importations à venir. Ainsi, à la mi-août, seules 6 250 tonnes de viande en provenance de Serbie et d'Ukraine ont été importées (au lieu du double) et les importations bulgares et roumaines de bovins ont été suspendues.

Sous réserve du respect des conditions sanitaires, le secteur privé est libre d'importer des bovins d'engraissement. Selon le dernier bulletin de l'ESK, le prix du bovin est autour de 2,5 EUR/kg sur le marché intérieur; alors que le prix (CIF) du bovin d'engraissement provenant de la France est de 3,40 EUR/kg. Le prix du bovin français est peu compétitif à l'heure actuelle en raison de la baisse de la valeur de la monnaie locale. Compte tenu des prix, même les bovins provenant des pays d'Amérique latine (Brésil et Uruguay) sont devenus chers pour les Turcs, et ne peuvent plus être exportés vers la Turquie (2,85 EUR/kg pour les bovins brésiliens).

Concernant le secteur laitier, le prix de l'alimentation animale a considérablement augmenté (+44%). Cette augmentation ne s'est pas accompagnée de la hausse du prix du lait, qui n'a augmenté « que » de 20%. Cela s'est traduit par une vente massive des animaux, dont ceux du cheptel laitier, d'où la nécessité de recourir à nouveau aux importations pour reconstituer le cheptel.

Le commerce extérieur de céréales

La dépréciation de la livre turque a eu plusieurs conséquences. C'est d'abord la première fois, depuis l'année 2008, que le prix des marchés mondiaux du blé dépasse le prix du marché local turc. Les prix du blé sur le marché intérieur turc varient entre 150 et 198 EUR la tonne selon la qualité - les prix mondiaux se situent autour de 200 EUR la tonne. En raison de la dépréciation de la livre turque, il y a ensuite une pression sur le blé local et sur le prix de la farine, qui a augmenté de 50% depuis le début de l'année. Cette augmentation conduit à une augmentation du prix du pain à hauteur de 40%.

L'Etat est intervenu comme suit :

- Des ordres d'achat sans droits de douane ont été passés le 15 août auprès du TMO, afin que celui-ci achète 2,3 Mt de céréales, dont 750 000 tonnes de blés destinées à être stockées pour être revendues ultérieurement en spéculant sur la hausse des prix agricoles mondiaux ;

- Les exportations de certaines matières indispensables, notamment à l'alimentation animale, comme les déchets de l'industrie de la meunerie ont été réglementées, dans le but d'en limiter la dépendance aux importations ;
- Le ministère du Commerce a modifié, le 6 septembre, le système du perfectionnement actif pour l'exportation de la farine afin de prévenir une pénurie du blé dans le marché intérieur. L'exportateur doit désormais au préalable importer le blé avant d'exporter.

Augmentation du prix des autres intrants

Augmentation du prix de l'alimentation animale (soja et maïs)

Le coût de l'alimentation animale représente les $\frac{3}{4}$ du coût total de l'élevage en Turquie. Le pays doit importer les matières premières principales de l'alimentation animale, notamment le maïs et le soja. 95% du soja et 20 % du maïs consommés sont importés : ainsi, le prix de l'alimentation animale est augmenté de 44% depuis 2017 en raison de la dépréciation de la livre turque.

Le secteur de la volaille est particulièrement impacté (la Turquie est le 7ème plus grand producteur de volaille au monde : le prix de la viande de volaille a doublé en huit mois, celui des œufs a augmenté de 55% en un an.

Augmentation du prix des engrais et du gasoil

La consommation moyenne des engrais en Turquie est de 95kg/ha (le double pour les pays européens) mais, malgré l'immense besoin, elle est en baisse depuis 3 ans en raison de l'augmentation du prix des engrais azotés phosphatés (respectivement 103 et 113% sur un an). La consommation en 2018 va être très affectée.

Les prix du gasoil (+39 %), comme celui des pesticides (+200 %) ont explosé en un an, pénalisant les petits producteurs, malgré les aides de l'Etat.

Opportunités pour les opérateurs français

Malgré la dépréciation de la livre turque, le besoin national en viande rouge et en bovins vivants est jugé durable, au moins sur les trois à cinq prochaines années. La Turquie devra continuer d'effectuer des importations de bovins et de viande. De même, le secteur de l'alimentation animale (protéagineux,

oléagineux) ne peut se passer d'intrants importés. Le secteur des engrais non chimiques (organo-minéraux, biologiques et autres), dont la part de marché est de 10-15%, pourrait aussi profiter de la hausse des prix des engrais chimiques et autres matières premières. Enfin, des opportunités dans les secteurs de l'emballage, de la logistique et du stockage pourraient se dessiner dans le sillage de la restructuration des circuits de distribution de produits agricoles (notamment fruits et légumes).

Bilan des appels d'offres publics dans les secteurs des infrastructures des transports et de l'énergie en Turquie en 2017

Tout comme les années précédentes, l'année 2017 a représenté un calendrier fourni en termes de procédures de marchés publics en Turquie, et en particulier dans le domaine des transports et de l'énergie, essentiel au développement du pays. Ainsi, les perspectives établies par le gouvernement turc en 2016 pour l'année 2017 ont dépassé les montants prévus. En effet, ce sont 275 contrats qui ont été signés l'année dernière, pour un montant de 14,9 Mds USD dont 12,9 pour le secteur des transports, contre 8 Mds USD en 2016 (dont 7,1 pour les transports).

Les entreprises locales ont poursuivi leur progression en remportant 96% de ces appels d'offres (contre 93,5 % en 2016) pour un montant de 14,4 Mds USD. La plupart des contrats signés avec les entreprises locales concernent les travaux d'infrastructures routières (5,4 Mds USD), urbaines à Istanbul (3,5 Mds USD) et ferroviaires (3 Mds USD).

Les entreprises étrangères n'ont remporté que cinq appels d'offres pour un montant de 495 M USD, soit une baisse de 1% par rapport à 2016 (519 M USD). En revanche, elles interviennent en qualité de sous-traitants d'entreprises turques. L'évolution de la situation économique en Turquie devrait conduire à un net ralentissement des appels d'offres publics.

La valeur des appels d'offres publics a atteint un nouveau record de 14,9 Mds USD, après les 8 Mds USD, déjà historiques, de 2016

Les marchés publics ont atteint un nouveau record de 14,9 Mds USD en 2017, les investissements publics ayant dépassé le programme élaboré initialement, portant la croissance économique à 7,4% (contre un

taux de 3,2% en 2016). Dans un contexte pré-électoral, les investissements ont ciblé la réalisation d'infrastructures (logements et transports) grâce à la construction de logements sur des terrains appartenant à l'Etat, gérée par l'administration du développement des logements (TOKI) placée sous la responsabilité du Premier ministre turc, et à l'intensification du modèle « *Build, Operate and Transfer* » (BOT) dans le secteur des transports.

La croissance des investissements dans le secteur de la construction est passée de 11,9% du PIB en 2009 à 16,3% en 2016, alors que le taux moyen de l'Union européenne est de 9,7% du PIB.

Les contrats signés en 2017 ont concerné le domaine des transports à 89%

Les appels d'offres publics signés en 2017 se répartissent en trois grands domaines. Le domaine des transports a connu une très forte hausse avec 160 contrats dans le cadre de 80 projets, pour un total de 12,8 Mds USD contre 60 contrats dans le cadre de 30 projets pour 7,1 Mds USD en 2016 (+80,2%).

La hausse s'est poursuivie dans le domaine des travaux publics et de l'agriculture : 60 contrats pour 50 projets et un total de 1,465 Md USD (610 M pour l'agriculture et 855 M pour les travaux publics) contre 540 M USD en 2016 avec la réalisation notamment de canalisations d'eau potable et d'irrigations, de centrales de traitement d'eaux usées, d'équipements portuaires ainsi que la construction d'une centrale d'incinération des déchets à Istanbul.

Les contrats remportés dans le secteur de l'énergie ont légèrement augmenté : 61 contrats pour 60 projets pour un total de 546 M USD contre 326 M USD en 2016 et 4 contrats dans le secteur minier. Ils ont concerné principalement la construction de sous-stations électriques, de lignes de transmission et de câblages souterrains pour 389 M USD et des réhabilitations de centrales hydroélectriques et de gaz naturel pour 157 M USD.

Malgré un système d'incitation aux investissements étrangers, les appels d'offres publics sont très majoritairement remportés par les entreprises turques

Le système d'incitation à l'investissement a été conçu en 2012 pour encourager les investissements susceptibles de réduire la dépendance à l'importation

de biens intermédiaires essentiels aux secteurs stratégiques du pays. Il prévoit un avantage de 15 % dans les appels d'offres publics pour les entreprises qui produisent localement.

D'autres difficultés relevées par les entreprises étrangères dans les appels d'offres sont la lourdeur des procédures, les demandes de localisation et de transferts de technologies de plus en plus nombreux, les importants retards et l'opacité dans le processus de sélection des offres et des exigences de documentation très contraignantes.

Pour le domaine du transport ferroviaire, la production locale est exigée et toute offre est exclue si cette condition n'est pas remplie. Dans le domaine des énergies renouvelables des incitations sont appliquées telles que l'exonération des droits de douane et de la TVA et l'exemption de la redevance annuelle sur huit ans.

Le montant total des contrats remportés par les entreprises locales s'élève à 14,4 Mds USD. La concurrence asiatique (Japon, Corée du Sud, Chine) est très forte ; la concurrence européenne (Italie, République Tchèque, Espagne, Allemagne) est également bien présente. La baisse des appels d'offres remportés par des entreprises étrangères se poursuit (5,5% en 2017, 6,5% en 2016 et 17% en 2015). Les entreprises étrangères ont remporté 5 appels d'offres pour un montant total de 495 M USD contre 517 M USD en 2016 et 692 M USD en 2015.

Le plus important contrat signé est celui du centre d'incinération des déchets sur la rive européenne d'Istanbul par le consortium turco-japonais Hitachi Zosen-Makyol pour 262 M USD. Le second contrat majeur est la signature pour la fourniture de 120 voitures de métro pour la municipalité d'Istanbul par le sud-coréen Hyundai-Rotem pour un montant de 177 M USD. Ces deux contrats sont financés sur les fonds propres de la municipalité métropolitaine d'Istanbul (MMI).

Malgré le volontarisme du pouvoir turc, sa vision stratégique « Objectifs 2023 » et le récent plan d'actions post-électoral à 100 jours, le gouvernement prévoit de procéder à une sélection rigoureuse des appels d'offres en 2018

En 2015, la Turquie comptait investir plus de 300 Mds EUR pour réaliser ses objectifs de développement et se

hisser dans le club des dix premières économies de la planète. Le pays a ainsi lancé un programme ambitieux « Objectifs 2023 » pour accélérer son développement. Ces objectifs sont déclinés en projets et secteurs, mais celui des infrastructures de transport fait l'objet de l'effort financier principal (200 Mds EUR) avec l'annonce de mégaprojets (3^{ème} aéroport, Canal Istanbul, nouvelles autoroutes et lignes à grande vitesse, ponts routier et ferroviaire...). Le plan d'action post-électoral de 100 jours de début août 2018 reprend la majorité des grands objectifs en identifiant 400 projets à mettre en œuvre pour un montant de 9,1 Mds USD.

Compte-tenu des conséquences de la forte dépréciation de la livre turque, le gouvernement a récemment demandé aux Ministres de réévaluer les projets d'investissements. En effet, le financement de l'ensemble de ces grands projets pose question, car le montant est considérable pour l'économie turque et ses possibilités de financement. Les banques publiques locales participent déjà significativement à ces financements, toutefois leurs possibilités restent contraintes notamment à cause de l'imposition par le régulateur bancaire d'un coefficient minimal de fonds propres de 12%.

Aussi, face à la difficulté de fournir des financements publics et aux besoins massifs d'infrastructures, le gouvernement met en place diverses mesures. Il a engagé et accélère la privatisation du secteur des transports (ferroviaire et maritime) principalement par le biais de PPP et le modèle BOT. Ces derniers représentent une alternative pour compléter de manière substantielle les autres canaux de financement tout en constituant un attrait supplémentaire pour les investisseurs internationaux.

Il devra également faire appel à de l'expertise et à des financements étrangers pour compléter ses besoins. Les institutions financières internationales ont déjà participé au développement du pays (à hauteur de 1% de son PIB chaque année jusqu'en 2016), mais tous les projets ne sont pas porteurs de retombées pour les entreprises étrangères et notamment françaises. Afin de diversifier ses sources d'emprunt, la Turquie émettra - pour la première fois - des obligations libellées en yuan chinois. Il prévoit enfin l'acquisition de nouvelles technologies (TOT) grâce à des transferts de la part des entreprises étrangères.

Malgré le nombre important d'appels d'offres envisagés au cours de l'année 2018, en cohérence avec les annonces des Objectifs 2023 et le plan d'actions à 100 jours, le gouvernement s'imposera une grande rigueur dans le choix des projets afin de gérer efficacement les ressources financières. Les priorités restent le troisième aéroport et sa première mise en service à la fin de l'année 2018, la ligne 3^{ème} aéroport-Halkali (2,8 Mds USD et 1,1Md USD) avec la fourniture de 80 voitures, et la ligne aéroport Sabiha Gökçen (1,5 Md USD).

Pour nos industriels, cette conjoncture pourrait être l'occasion de nouveaux partenariats, tant avec des sociétés locales qu'avec des entreprises étrangères, et d'une approche plus sélective et graduelle sur des projets mieux séquencés voire redimensionnés.

LA TURQUIE DANS LE MONDE

Le commerce extérieur de la Turquie au premier semestre 2018

Au premier semestre 2018, les importations turques ont progressé de 13,5% et les exportations de 6,3% en glissement annuel, menant à un creusement du déficit commercial de 31,6%, à 40,7 Mds USD. Ce dernier reste tributaire du niveau des importations, et en premier lieu du prix des hydrocarbures. L'Union européenne (à 28) confirme sa position de premier partenaire commercial. La Chine et l'Allemagne continuent de mener respectivement les importations et les exportations turques. Les exportations demeurent dominées par les véhicules et les équipements mécaniques, ces derniers représentant en parallèle une part majeure des importations au côté des hydrocarbures. Il faut en outre relever le poids croissant du poste « fonte, fer et acier » tant à l'importation qu'à l'exportation.

Les échanges commerciaux progressent de 10,5% au S1 2018

Les échanges commerciaux de biens de la Turquie se sont établis à 205 Mds USD au S1 2018, en hausse de 10,5 % par rapport à la même période en 2017, où ils s'étaient élevés à 186 Mds USD. Les exportations se sont élevées à 82 Mds USD, en hausse de 6,3% par rapport au S1 2017. Les importations ont atteint 123 Mds USD au S1 2018, augmentant de 13,5% par rapport au S1 2017.

Le déficit commercial turc poursuit le creusement de 36,9% enregistré sur l'année 2017 : il atteint 40,7 Mds USD au premier S1 2018, soit un creusement de 31,6% en g.a. Le taux de couverture, qui avait déjà reculé de 71,8% en 2016 à 67,2% en 2017, s'établit à 66,9% contre 71,4% un an plus tôt.

Répartition géographique : l'UE 28 renforcée en tant que premier partenaire commercial

L'Union européenne (à 28) confirme son rôle de premier partenaire commercial de la Turquie, avec un commerce bilatéral en hausse au S1 2018, dans la continuité des années 2016 et 2017. La Turquie a ainsi exporté pour 42,2 Mds USD au S1 2018 à destination de l'UE (soit 51,4% des exportations turques, contre 35,7 Mds USD et 46,1% en 2017) et importé pour 46 Mds USD (soit 37,4% des importations turques, contre 38,8 Mds USD et 35,8% en 2017).

Les poids des principaux clients de la Turquie (Allemagne et Royaume-Uni, qui absorbent respectivement 8,2 Mds USD et 5,2 Mds USD) progressent légèrement au S1 2018, tandis que ceux des Etats-Unis et de l'Irak sont en recul, représentant respectivement 3,8 Mds USD et 3,9 Mds USD. La France absorbe 4,7% des exportations turques, soit le même niveau que l'Espagne, l'Irak et les Etats-Unis ; sa part était de 4,2% en 2017. On peut relever la bonne performance de l'Espagne, qui était le 8ème client de la Turquie en 2017 et devient son 4ème au S1 2018, et, surtout, le net recul de la part des Emirats Arabes Unis imputable aux tensions géopolitiques bilatérales : les Emirats étaient le troisième client de la Turquie en 2017, mais le 15ème au S1 2018.

Le classement des principaux fournisseurs de la Turquie demeure inchangé entre le S1 2017 et le S1 2018, dominé par la Chine, la Russie et l'Allemagne. La Chine confirme sa place de premier fournisseur de la Turquie, obtenue en 2015 : sa part dans les importations turques baisse toutefois en dessous de 10% (soit 11,7 Mds USD), confirmant le recul initié en 2017.

Avec 4,4 Mds USD, la France est le 6ème fournisseur de la Turquie, derrière les Etats-Unis (6,3 Mds USD) et l'Italie (5,7 Mds USD), et devant l'Inde (3,8 Mds USD) et la Corée du Sud (3,6 Mds USD). La part de marché de la France est stable par rapport à 2017 (3,6%).

Le montant des importations en provenance de France augmente (+19,5%), mais sans commune mesure avec

les progressions enregistrées par le Royaume-Uni (+65,3%), l'Inde (+31,7%) ou encore la Russie (+31%). On peut relever le recul de l'Iran, qui était le 7ème fournisseur de la Turquie en 2017. La perspective de sanctions à l'encontre du régime iranien, si elles sont suivies par la Turquie, devrait permettre à d'autres fournisseurs d'accroître leurs parts.

Répartition sectorielle : l'industrie automobile et mécanique regroupe les postes d'exportation majeurs, les hydrocarbures mènent les importations

Les exportations sont dominées par les postes « machines, appareils et engins mécaniques » (+7,8%, à 20,7 Mds USD) et « véhicules » (+13,3%, à 13,7 Mds USD). Le poste « perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux », qui représentait le troisième poste d'exportations sur l'année 2017, enregistre un net recul de 52% par rapport au S1 2017, pour ne plus représenter que 2,9 Mds USD.

Le poste « carburant et huiles minéraux et produits de leur distillation » ne figure plus parmi les dix principaux postes d'exportations, remplacés par les fruits comestibles et écorces. Le poste « fonte, fer et acier » confirme son dynamisme et devient le troisième poste d'exportations : il enregistre la plus forte progression (+22,8%), à 5,3 Mds USD, bien que sa part de marché se limite à 6,4%. Les taxes mises en œuvre par les Etats-Unis sur les produits de ce type constituent donc un enjeu majeur pour la Turquie.

Les postes « combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation » (+19,7%, à 20,6 Mds USD) et « machines, appareils et engins mécaniques » (+11,5%, à 14,1 Mds USD) représentent à eux seuls plus du quart des importations turques au S1 2018. Les produits « fonte, fer et acier » progressent fortement (+41,6%, à 10,3 Mds USD) et deviennent le troisième poste d'importations, dépassant le poste « machines, appareils et matériels électriques » qui ne progresse que de 0,5% (à 9,3 Mds USD). Les produits chimiques organiques enregistrent la seconde plus forte progression de ce semestre (+29%, à 3,3 Mds USD), ne représentant toutefois que 2,7% des importations turques.

L'évolution de la balance commerciale est tributaire des développements macroéconomiques, le coût croissant

de certaines matières premières importées annihilant la stimulation des exportations permise par la dépréciation continue de la livre. Plus largement, cette dernière est une source d'inflation importée qui pèse sur la balance commerciale. Enfin, le contexte géopolitique continuera à peser fortement sur le commerce extérieur turc au deuxième trimestre 2018 : à cet égard, les tensions turco-américaines relatives aux sanctions envers l'Iran constituent un sujet brûlant.

LA FRANCE EN TURQUIE

Bilan des échanges commerciaux franco-turcs au premier semestre 2018

Au 1^{er} semestre 2018, le commerce bilatéral entre la France et la Turquie s'est établi à 7,56 Mds EUR, progressant de 5% en glissement annuel. La progression des échanges est équilibrée, les exportations et importations françaises croissant respectivement de 5% (à 3,46 Mds EUR) et 5,1% (à 4,1 Mds EUR). Le déficit affiché par la France s'est légèrement creusé au S1 2018, atteignant 643 M EUR. Les échanges continuent d'être portés principalement par les matériels de transport. Si nos principaux postes d'exportations affichent une dynamique positive sur la période, la détérioration de la situation économique en Turquie pourrait peser sur les échanges.

Le déficit commercial bilatéral enregistré en 2017 ne se résorbe pas

Comme en 2017, la Turquie a été notre 13ème fournisseur mondial, 5ème hors-UE et Suisse, derrière la Chine, les États-Unis, le Japon et la Russie. Elle demeure également notre 12ème débouché mondial, 4ème hors-UE et Suisse, derrière les Etats-Unis, la Chine et Singapour. La Turquie a absorbé 1,44% de nos exportations, poursuivant le recul observé en 2017. A l'inverse, la part de la Turquie dans nos importations est en hausse : elle a ainsi été à l'origine de 1,46% de nos importations, contre 1,38% sur l'année 2017.

Selon les données des Douanes françaises, au S1 2018, le commerce bilatéral total des biens entre la France et la Turquie s'est élevé à 7,56 Mds EUR. Les échanges globaux poursuivent leur progression et augmentent de 5% en glissement annuel (+363 M EUR): les exportations françaises à destination de la Turquie ont crû de 5% (+163 M EUR) et ont représenté 3,46 Mds

EUR. Les importations françaises en provenance de Turquie sont, quant à elles, en hausse de 5,1% (soit +199 M EUR) et ont atteint 4,1 Md EUR. La France affiche donc un déficit commercial de 643 M EUR au S1 2018, en progression de 5,9% par rapport au S1 2017 (il représentait alors 607 M EUR).

Les relations commerciales bilatérales demeurent dominées par l'aéronautique et l'automobile

Les principaux postes d'exportations françaises ont enregistré une progression nette au S1 2018 : le poste « aéronefs et engins spatiaux » a crû de 15,5% (à 413 M EUR), tandis que les postes « véhicules automobiles » et « accessoires pour véhicules automobiles » ont respectivement progressé de 27,2% (à 287 M EUR) et 7,4% (à 266 M EUR). Le dynamisme des exportations automobiles, déjà observé en 2017, s'explique notamment par l'important renouvellement de gamme proposé par les constructeurs français. La hausse des exportations des produits du raffinage du pétrole est également à noter, celles-ci étant multipliées par 2,5 (à 60 M EUR). A l'inverse, le recul important d'autres postes a entravé la progression des exportations françaises : les préparations pharmaceutiques régressent de 19,2% (à 152 M EUR), les matières plastiques primaires de 25,1% (à 149 M EUR) et les moteurs et turbines de 42,6% (à 55 M EUR).

Les importations en provenance de Turquie ont crû au S1 2018, bien que les principaux postes n'affichent pas une progression significative : les véhicules automobiles ont augmenté de 3,4% (à 1,4 Md EUR) tandis que les vêtements de dessous stagnent (à 232 M EUR). Les accessoires pour véhicules automobiles et les appareils électroménagers progressent toutefois respectivement de 17,3% (à 254 M EUR) et de 6,6% (à 183 M EUR). Des progressions majeures sont enregistrées par les postes « aéronefs » (+52%, à 88 M EUR) et « produits électroniques grand public » (+46%, à 78 M EUR).

La dépréciation de la livre turque pourrait stimuler les importations en provenance de Turquie. La demande en équipements, en particulier électroménagers, et en matériels de transport turcs soutient la dynamique exportatrice turque. En revanche, certains postes d'exportations pourraient être affectés par la contraction de certains marchés (cf. marché automobile dont la chute des ventes de 16% au 1^{er}

semestre pourrait dépasser les 30% en fin d'année, par rapport à 2017).

A L'AGENDA

Octobre

- Réunion du conseil des chefs d'entreprises France-Turquie autour de SEM l'Ambassadeur Charles Fries, 1^{er} octobre - Paris ;
- Sommet de l'élevage, 3-5 octobre - Clermont-Ferrand (Turquie invitée d'honneur) ;
- *BPI France Inno Generation* (signature d'un contrat de coopération entre TÜBITAK et BPI), 11 octobre - Paris.

Novembre

- Salon de la logistique (pavillon France), 14-16 novembre - Istanbul ;
- Séminaire « *Invest in France* », 12 novembre – Istanbul ;
- Mission MEDEF, 22-23 novembre - Turquie.

ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI

Monsieur Daniel GALLISSAIRES Chef du SER d'Ankara - Turquie Téléphone : +90.312.405.49.18 Courriel : daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr	
Monsieur Thierry BOREL Adjoint au Chef du SER d'Ankara - Conseiller financier Téléphone : +90.312.405.49.23 Courriel : thierry.borel@dgtresor.gouv.fr	Madame Laure BORDAZ Attachée économique Téléphone : +90.212.982.02.85 Courriel : laure.bordaz@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Ahmet M. AYDOGDU Attaché financier Téléphone : +90.312.405.49.22 Courriel : ahmet.aydogdu@dgtresor.gouv.fr	Monsieur Flavien MIE Attaché économique Téléphone : +90.312.405.49.20 Courriel : flavien.mie@dgtresor.gouv.fr

Monsieur Stephan DUBOST Délégué du Chef du Service économique régional à Istanbul Téléphone : +90.212.982.02.81 Courriel : stephan.dubost@dgtresor.gouv.fr
Madame Burcu DEMIRDAG Attachée énergies & affaires industrielles Téléphone : +90.212.982.02.99 Courriel : burcu.demirdag@dgtresor.gouv.fr

Monsieur Pierre AUTISSIER Conseiller pour les affaires agricoles Téléphone : +90.312.405.49.27 Courriel : pierre.autissier@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Bozkurt OZSEREZLI Attaché agricole Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : bozkurt.ozserezli@dgtresor.gouv.fr

Monsieur Maxime JEBALI Conseiller en développement durable Téléphone : +90.312.405.49.30 Courriel : maxime.jebali@dgtresor.gouv.fr
Monsieur Berat DURMUS Attaché développement durable Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : berat.durmus@dgtresor.gouv.fr

SE de Bakou

Monsieur Serge KREBS Chef du Service économique - Azerbaïdjan & Turkménistan Téléphone : +994.12.490.81.33 Courriel : serge.krebs@dgtresor.gouv.fr	
Monsieur Rashad ALIYEV Attaché agricole et développement durable Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : rashad.aliyev@dgtresor.gouv.fr	Monsieur Alexandre JOAO Attaché économique Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : alexandre.joao@dgtresor.gouv.fr

SE de Tbilissi

Madame Ioulia SAUTHIER Cheffe du Service économique - Géorgie Téléphone : +995.322.721.402 Courriel : ioulia.sauthier@dgtresor.gouv.fr
--

A noter que le SER d'Ankara partage ses locaux avec le Service nucléaire régional (SNR) de l'Ambassade, composé de M. Philippe PIERRARD, Conseiller nucléaire (philippe.pierrard@cea.fr), M. Henri BRUNEL, (henri.brunel@cea.fr) et M. Christophe GOUJON (christophe.goujon@cea.fr) VIA attachés nucléaires ; ainsi qu'avec la représentation de l'AFD à Ankara. Un attaché douanier (M. Julien AUTRET julien.autret@douane.finances.gouv.fr), basé à Sofia, est également en charge de la zone Turquie.

CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE



Données générales :

Superficie : 779 452 km²

Population : 80 810 525 (2017)

Régime politique : Régime présidentiel

Parti au pouvoir : AKP

Président de la République : M. Recep Tayyip Erdoğan

Vice-président de la République: M. Fuat Oktay

Président du Parlement : M. Binali Yildirim

Ministre du Trésor et des Finances : M. Berat Albayrak

Ministre du Commerce : Mme. Ruhsar Pekcan

Monnaie : livre turque (TRY)

Au 13/09/2018 :

1 USD = 6,1436 TRY

1 EUR = 7,1737 TRY




Taux d'inflation annuel : 11,9% (2017)

Dette publique : 908,9 Mds TRY (2017 T3)

Importations : 234 Mds USD (2017)

Exportations : 157 Mds USD (2017)

CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN

 <p>GÉORGIE</p>	<p>Superficie : 69 700 km² Population : 3 972 531 (2017) Régime politique : République unitaire Parti au pouvoir : Parti du Rêve Président de la République : M. Guirguï Margvelachvili Premier ministre : M. Mamuka Bakhtadze Ministre des Finances : M. Ivane Machavariani Ministre de l'Economie : M. Giorgi Kobulia Monnaie : Lari (GEL) Au 13/09/2018 : 1 USD = 2,6129 GEL 1 EUR = 3,0508 GEL Taux d'inflation annuel : 4% (2016) ; 4,4% (prévisions 2017) Dettes publiques : 45,5% du PIB (2016) Solde commercial : -5,25 Mds USD (2017)</p>
 <p>AZERBAÏDJAN</p>	<p>Superficie : 86 600 km² Population : 9 898 085 (2017) Régime politique : République présidentielle Parti au pouvoir : Parti du Nouvel Azerbaïdjan Président de la République : M. Ilham Aliyev Premier ministre : M. Novruz Mammadov Ministre des Finances : M. Samir Sharifov Monnaie : Manat azerbaïdjanais (AZN) Au 13/09/2018 : 1 USD = 1,6965 AZN 1 EUR = 1,9808 AZN Taux d'inflation annuel : 12,9% (2017) Dettes publiques : 55% du PIB (2017) Solde commercial : +6,9 Mds USD (2017)</p>
 <p>TURKMÉNISTAN</p>	<p>Superficie : 491 210 km² Population : 5 758 075 (2017) Régime politique : Présidentiel Parti au pouvoir : Parti démocratique du Turkménistan Président de la République : M. Gourbangouli Berdymoukhamedov Président du cabinet des Ministres : M. Gourbangouli Berdymoukhamedov Ministre de l'Economie et des Finances : M. Batyr Bazarov Monnaie : Manat Turkmène (TMT) Au 13/09/2018 : 1 USD = 3,5006 TMT 1 EUR = 4,0870 TMT Taux d'inflation annuel : 6,17% (2016) ; 3,5% (prévisions 2017) Dettes publiques : 10,7% du PIB (2016) Solde commercial : +4 Mds USD (2016)</p>

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à ankara@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1
 Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E, n°444, Kat.6, Kavaklidere
 Ankara 06680, TURQUIE

Directeur de la publication : Daniel Gallissaires.

Avec les contributions de : Ahmet Aydogdu, Laure Bordaz, Thierry Borel, Camille Chabé, Burcu Demirdag, Stephan Dubost, Daniel Gallissaires, Maxime Jebali, Alexandre Joao, Flavien Mie, Ioulia Sauthier.

Version du 13 septembre 2018.